

## ENGAGEMENT DE PRESENCE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025 - Alternance

ENTRE **IAE REUNION**

ET (Nom Prénom) \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

N° SS : \_\_\_\_\_

Filière : \_\_\_\_\_

Toute absence en formation doit obligatoirement être justifiée :

- Par un justificatif médical (arrêt de travail, convocation médicale),
- Par une convocation administrative (examen, concours...),
- Par une main courante,
- Par un extrait d'acte de décès.

L'original du justificatif d'absence devra être envoyé dans un délai de 48 heures à votre employeur et une copie devra être transmise à votre gestionnaire pédagogique.

**Toute absence non justifiée du salarié fera l'objet d'une information auprès de l'employeur pour une retenue sur salaire. De plus, pour toute absence répétitive non justifiée, l'IAE se réserve le droit de dénoncer la convention de formation.**

Fait à Saint-Denis, le \_\_\_\_\_

**Signature, suivie de la mention manuscrite**

« Je m'engage à respecter mon obligation de présence et aucun recours ne sera possible en cas de dénonciation de la convention par l'IAE pour motif d'absences répétées et non justifiées. Lu et approuvé »